

ADOPTION DU RÈGLEMENT 12-1118

**RELATIF À LA TARIFICATION POUR LES BIENS ET SERVICES
DE LA MRC BROME-MISSISQUOI**

**ABROGE ET REMPLACE LE RÈGLEMENT 07-1117
RELATIF À LA TARIFICATION**

**POUR LES BIENS ET SERVICES DE LA MRC BROME-MISSISQUOI AINSI QUE LE RÈGLEMENT 03-0897
DÉCRÉTANT LE VERSEMENT D'UNE SOMME D'ARGENT EXIGIBLE LORS DU DÉPÔT D'UNE DEMANDE
DE RÉVISION – RÔLE D'ÉVALUATION, AINSI QUE LES RÈGLEMENTS MODIFICATEURS**

A V I S P U B L I C

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE QU' à sa séance ordinaire tenue au Centre administratif de la MRC Brome-Missisquoi à Cowansville, **le 18 décembre 2018 à 19H30**, le conseil de la MRC **a adopté le règlement numéro 12-1118** relatif à la tarification pour les biens et services de la MRC Brome-Missisquoi. Plus précisément, ce nouveau règlement stipule notamment les tarifs afin de déposer une demande de révision de toute inscription d'un rôle d'évaluation.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance dudit règlement au bureau de sa municipalité ou au bureau de la MRC situé au 749 rue Principale à Cowansville, durant les heures d'ouverture ou le consulter sur le site internet de la MRC à l'adresse suivante: www.brome-missisquoi.ca.

DONNÉ à COWANVILLE ce dix-neuvième (19^e) jour de décembre DEUX MILLE DIX-HUIT (2018).



M^e Vanessa Couillard, greffière

MUNICIPALITÉ DE SAINT- ARMAND

CERTIFICAT DE PUBLICATION

ADOPTION DU RÈGLEMENT 12-1118

**RELATIF À LA TARIFICATION POUR LES BIENS ET SERVICES
DE LA MRC BROME-MISSISQUOI**

ABROGE ET REMPLACE LE RÈGLEMENT 07-1117

RELATIF À LA TARIFICATION

**POUR LES BIENS ET SERVICES DE LA MRC BROME-MISSISQUOI AINSI QUE LE RÈGLEMENT 03-0897
DÉCRÉTANT LE VERSEMENT D'UNE SOMME D'ARGENT EXIGIBLE LORS DU DÉPÔT D'UNE DEMANDE
DE RÉVISION – RÔLE D'ÉVALUATION, AINSI QUE LES RÈGLEMENTS MODIFICATEURS**

Je, Martine Loïselle, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Armand, certifie par les présentes sous mon serment d'office, que j'ai affiché l'**AVIS PUBLIC concernant l'adoption du règlement numéro 12-1118** relatif à la tarification pour les biens et services de la MRC Brome-Missisquoi.

Entre 13h 00 et 15 h 00

le 9^e jour du mois de janvier

deux mille DIX-NEUF (2019).

EN FOI de quoi, je donne ce certificat, ce 9^{ème} jour du mois de janvier deux mille dix-neuf (2019).



Martine Loïselle
Directrice générale et secrétaire-trésorière
Municipalité de Saint-Armand